

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15.11.2017

Dossier complet le :

15.11.2017

N° d'enregistrement :

F09317 P 0360

#### 1. Intitulé du projet

Pôle d'échanges de Meyrargues et réhabilitation du chemin des BDR

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis VINCENT, Directeur

RCS / SIRET

5 | 2 | 0 | 6 | 6 | 8 | 4 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0

Forme juridique SPL

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a) Infrastructures routières	Requalification de 1 500 ml de voie existante ; création de 70 ml de voie nouvelle
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Requalification du parking de la halte ferroviaire - nombre de stationnement passant de 60 à 95 places pour le parking Nord et de 50 à 55 places pour le parking Sud, le long du chemin des BDR.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de l'amélioration et du développement des transports en commun, il est prévu d'améliorer les conditions de desserte de la halte ferroviaire de Meyrargues. A cet effet, le projet intègre :

- la réalisation d'un pôle d'échanges, favorisant les pratiques multimodales sur le site actuel de la gare SNCF de Meyrargues et améliorant l'attractivité des transports en communs au regard de l'occupation des sols actuelles et des usages constatés, en lien avec le développement de la halte ferroviaire ;
- le réaménagement du parking de la gare ferroviaire : structuration des zones de stationnement, aménagement de cheminements piétons, cycles et de traversées sécurisées, aménagements paysagers ;
- le requalibrage du chemin du BDR (dans la continuité des travaux du pôle d'échanges jusqu'au chemin du Moulin) avec : l'homogénéisation de la largeur de chaussée (voie à double sens), la mise en place de cheminements piétons de part et d'autre de la chaussée et de bandes dédiées aux cycles, la mise en place d'un éclairage public et l'aménagement d'espaces verts.

Le projet intègre également la reprise des réseaux secs et humides sous le chemin du BDR afin d'améliorer le fonctionnement de la zone (notamment sur le plan hydraulique) et la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projets sont :

- restructuration des espaces économiques
- meilleure organisation des transports en commun
- mise en valeur de la gare SNCF
- amélioration de la liaison entre le futur pôle multimodale et le secteur d'activités de Meyrargues Nord
- reprise des réseaux d'eaux usées et d'eau potable
- favorisation des pratiques multimodales

Outre la "mise à neuf" de l'ensemble des réseaux, et des espaces publics mitoyens à la gare SNCF, ce projet permettra de sécuriser et d'harmoniser l'usage des voies pour l'ensemble des usagers. Son exploitation conduira également à l'optimisation des échanges multimodaux en permettant de passer facilement d'un mode de transport à un autre dans un temps réduit, visant ainsi à inciter à l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture particulière.

L'offre de stationnement de la commune au niveau du secteur gare sera augmentée, modernisée et optimisée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux envisagés correspondent à des aménagements urbains et concernent principalement des voies et des parkings existants, ainsi que des délaissés (pouvant être occupés sauvagement pour le stationnement).

Les travaux seront réalisés par tranche opérationnelle, de manière à réduire au mieux les gênes occasionnés pour les riverains.

Sont entre autres prévus :

- au niveau du BDR : la mise en place d'une circulation alternée et/ou d'un itinéraire bis,
- au niveau du parking de la gare : les travaux seront réalisés si possible de manière à conserver quelques places de stationnement (travaux réalisés par secteur). Des zones de stationnement temporaire sécurisé pourront être mis en place si besoin sur les délaissés pour augmenter la capacité de stationnement aux abords de la gare sans nuire à la sécurité des usagers de voies (véhicules, piétons et cycles),
- au niveau des accès : il sera maintenu des accès au restaurant situé à proximité de la gare, ainsi qu'au niveau des habitations.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprendra les opérations suivantes :

- aménagement du parking Nord (de 60 à 95 places)
- aménagement du parking Sud (de 50 à 55 places) le long du chemin BDR
- aménagement de 4 quais de bus, en bordure Nord du parking
- aménagement d'une voie de dépose-minute, en bordure Nord du parking
- aménagement de pistes vélo
- aménagement d'une bande arborée entre le parking Nord et la voie de circulation des autobus
- création d'une voie d'accès à la RD96 depuis le chemin BDR et sa jonction avec le giratoire existant au droit du centre commercial
- réaménagement du giratoire existant pour permettre la giration des autocars
- ensemble des dispositifs d'éclairage des voies et parkings
- aménagements paysagers
- élargissement du chemin des BDR, en voie à double sens de circulation
- aménagement de cheminements piétons
- reprise du réseau d'eaux usées et potable

Il est à préciser que le projet d'élargissement du chemin des BDR est inscrit en emplacement réservé au PLU de la commune. Par ailleurs, le secteur de la coudourousse - gare apparaît dans le PLU comme étant une Orientation d'aménagement et de programmation (n°2) (cf. annexe 7). Le projet vise à la réalisation des orientations prescrites.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**  
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique  
 Loi sur l'Eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de voirie requalifiée	1 500 m
Longueur de voirie créée	70 m
Surface à aménager	32 000 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement créées :	40

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
 d'implantation

Commune de Meyrargues  
 Site actuel de la gare  
 SNCF, chemin du BDR  
 jusqu'au chemin du moulin

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
 et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
 l'annexe à l'article R. 122-2 du  
 code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 38' 38" 00 Lat. 5° 32' 22" 60

Point d'arrivée :

Long. 43° 38' 42" 06 Lat. 5° 31' 39" 61

Communes traversées :

Meyrargues (13650)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation**  
 environnementale ? Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
 différentes composantes de votre projet et  
 indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[Empty box for project description and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inscrit dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche (210 m au Sud) est la ZNIEFF de type II n°13-149-100 "massif de Concors, Plateau de Peyrolles, montagne des Ubacs, bois du Ligoures" au Nord
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Métropole Aix-Marseille Provence est dotée d'un plan de prévention du bruit approuvé le 24 juin 2010
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est couverte par les PPRn suivants: - PPRn "séisme" approuvé le 09/04/1996 - PPRn "inondation" approuvé le 05/11/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non recensé comme pollué (source BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans le périmètre d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est le château (780 m au sud)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé en zone Natura 2000. Le périmètre Natura 2000 le plus proche est localisé 210 mètres au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de bassins de rétention est envisagée. Les ouvrages étanches n'auront pas d'incidence sur les nappes d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera déficitaire en matériaux. Les remblais nécessaires au projet seront issus de carrières dûment autorisées. Dans le cadre du projet, les matériaux de substitution (tels que les déchets du BTP valorisés) pourront être autorisés s'ils sont conformes aux normes techniques applicables.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un environnement urbain ne présentant pas de valeur écologique particulière. Les travaux seront réalisés au niveau de voies existantes, de zones revêtues (parking) et de délaissés utilisés de manière sauvage pour le stationnement. Il n'induit pas de consommation d'espaces naturels et/ou agricoles, et n'induit pas de suppression de haies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'interfère avec aucune zone d'inventaire ou protégée du patrimoine naturel ou culturel

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de projet ne se situe pas en zone inondable au PLU de la Commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements / trafics générés seront liés aux usagers de la gare SNCF et du pôle d'échanges. La gare SNCF existant déjà à ce jour, les déplacements supplémentaires constatés seront faibles. La requalification du chemin des BDR n'engendrera pas de déplacements supplémentaires, la voie étant simplement requalifiée et non créée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, des nuisances sonores liées aux circulations d'engins seront générées. Après travaux, le niveau sonore restera identique à celui existant aujourd'hui.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de vibrations uniquement en phase chantier (circulation engin, compacteurs...) dont le niveau restera conforme à la réglementation. La gêne occasionnée sera de courte durée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public va être complété sur une partie du chemin des BDR. Le projet permettra donc d'améliorer les caractéristiques de l'éclairage en adaptant les intensités lumineuses et les directions de flux afin de réduire au maximum les pollutions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Comme toute voirie le projet engendre des rejets de gaz à effet de serre. Cependant, il s'agit simplement d'une requalification, la voie existant déjà. Le trafic sur cette voie est faible et n'a pas vocation à être augmenté.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues de l'espace public seront récupérées par des collecteurs pluviaux et acheminées vers un bassin de rétention.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera à l'origine de production de déchets qui seront recyclés et orientés vers des filières d'élimination autorisées.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de production de déchets particuliers</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra d'améliorer l'aspect général périphérique de la gare ainsi que celui du chemin du BDR.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet engendre des modifications vertueuses sur les activités humaines et notamment sur les transports. Le pôle d'échanges permettra la favorisation des transports en commun au profit du tout voiture.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-avant, le projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact :

- le projet consiste principalement en la réalisation de parkings et d'élargissement et de requalification de voirie sur des espaces déjà existants.
- les terrains attenants à la gare ne sont pas valorisés. Ils favorisent le stationnement désordonné et la végétation n'est pas entretenue (cf photos). Ces terrains seront requalifiés et les pratiques au sein du futur pôle multimodal seront réorganisées. La trame végétale déjà présente offre à ce titre une base de réflexion pour l'accompagnement paysager (cf simulation de vue).

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Simulations de vues Annexe 7 : Extraits du PLU de la commune de Meyrargues : OAP n°2 et planche graphique du secteur de la coudourousse

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aix-en-Provence

le, 09 novembre 2017

Signature

  
Le Directeur  
**Jean-Louis VINCENT**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

